

Imaginons  
ensemble  
notre territoire  
de demain

**SCoT**  
Pays de Ploërmel  
Cœur de Bretagne

**LETTRE  
D'INFORMATION**



**n°1**

Février 2024

## **SCOT : UNE DÉMARCHÉ POUR DESSINER L'AVENIR DU TERRITOIRE**



**Gaëlle STRICOT**

Présidente du PETR Pays  
de Ploërmel - Cœur de  
Bretagne

Maire de Saint Abraham  
et Vice-Présidente de  
De l'Oust à Brocéliande  
Communauté



### **édito**

Le PETR Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne lance la révision de son Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT). Cette démarche s'inscrit dans une perspective majeure, celle d'adapter notre territoire aux impératifs de la Loi Climat et Résilience ainsi qu'à l'ambition du zéro artificialisation nette (ZAN).

La révision du SCOT revêt une importance particulière à l'heure où l'urgence climatique requiert des actions résolues et concertées. La Loi Climat et Résilience du 22 Août 2021 impose des objectifs ambitieux en matière de transition écologique et énergétique. Elle appelle à une profonde révision de nos politiques d'aménagement du territoire, afin de garantir un développement durable et ainsi préserver notre environnement pour les générations futures.

Le SCOT, en tant que document de planification stratégique, doit également s'adapter aux nouvelles réalités économiques et sociales qui émergent. La transition vers une économie plus verte et résiliente, tout en assurant une qualité de vie optimale à nos concitoyens, constitue un équilibre délicat mais indispensable. La révision du SCOT sera l'occasion de repenser nos priorités, d'encourager les pratiques respectueuses de l'environnement et de favoriser des modes de vie durables.

Je vous invite à participer activement à ce processus, à partager vos idées et suggestions, car c'est ensemble que nous bâtirons un avenir plus durable pour le Pays de Ploërmel. En unissant nos forces et en adoptant une vision à long terme, nous contribuerons à forger un territoire résilient, respectueux de l'environnement et à la hauteur des défis qui se dressent devant nous.

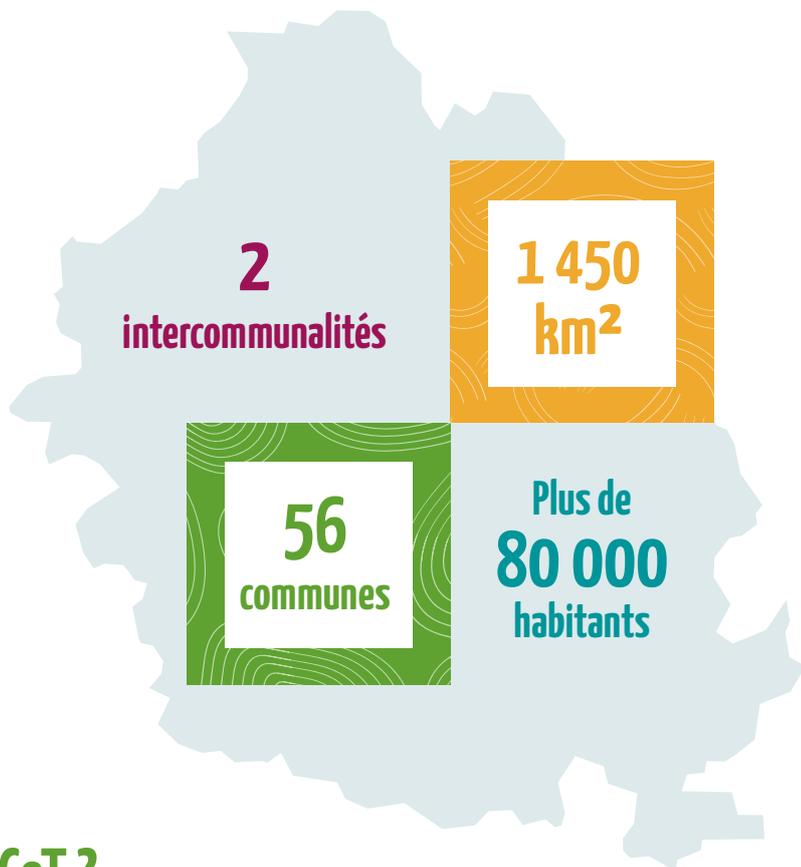
# Un SCoT, qu'est-ce que c'est ?

Le PETR du Pays de Plœrmel – Cœur de Bretagne s'est engagé au début de l'année 2024 dans la révision de son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). La construction du projet va durer jusqu'en 2026.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) fixera les **grandes orientations du développement et de l'aménagement du territoire** du Pays de Plœrmel – Cœur de Bretagne pour les 10 prochaines années.

Les thématiques abordées sont en lien direct avec le **quotidien des habitants** : développement économique, mobilité, logement, préservation des espaces agricoles et naturels...

Les orientations du SCoT seront ensuite traduites de manière opérationnelle dans les différents documents d'urbanisme locaux (PLUi et PLU notamment) ainsi que dans les grands projets d'aménagement du territoire.



## Pourquoi élaborer un nouveau SCoT ?

Les **5 grands objectifs** fixés par le Pays de Plœrmel – Cœur de Bretagne pour la révision du SCoT sont :

1

Intégrer les **évolutions législatives** modifiant le contenu et la structuration du SCoT

2

Poursuivre les efforts en matière d'**économie de foncier** à travers l'intégration de la trajectoire ZAN (Zéro Artificialisation Nette) et la prise en compte du Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDET) en cours de modification qui sera approuvé au 1<sup>er</sup> trimestre 2024 et qui prescrira des **objectifs de modération de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers**

3

Accompagner le **développement économique** du territoire

4

Réviser l'**armature territoriale** (ensemble hiérarchisé des villages, bourgs et villes) afin de **mieux prendre en compte les spécificités locales** liées aux évolutions et flux démographiques, à l'accès au logement, au tourisme et au développement économique

5

Intégrer les **enjeux des transitions et d'adaptation au changement climatique** et de **réduction de la vulnérabilité du territoire** dans les choix de développement et d'aménagement du territoire



## Focus ZAN

Issue des travaux de la convention citoyenne pour le climat, la loi Climat et Résilience vise à lutter contre le dérèglement climatique et à renforcer la résilience face à ses effets. Dans ce cadre, le SCoT doit intégrer la mise en place d'une trajectoire permettant d'aboutir au Zéro Artificialisation Nette (ZAN) d'ici 2050, avec des objectifs de réduction de l'artificialisation nette par tranches de 10 années :

Entre 2021 et 2031

Réduction de moitié de la consommation d'espace par rapport à la consommation des 10 dernières années

Entre 2031 et 2041

Réduction de moitié de l'artificialisation des sols par rapport à la période précédente

À partir de 2050

Chaque mètre carré artificialisé devra être compensé, en restituant la même surface aux espaces naturels, agricoles et forestiers

## Les étapes incontournables

Le SCoT est composé de différentes pièces réalisées tout au long de la démarche. Chacune représente un maillon permettant de construire un projet cohérent et adapté au territoire et à ses habitants.

Dresser un état des lieux exhaustif du territoire sur des thématiques stratégiques (environnement, démographie, attractivité économique, habitat, paysages naturels et urbains, mobilités...) et identifier les enjeux auxquels le SCoT devra répondre

### LE DIAGNOSTIC

2024

Traduire de manière concrète les orientations du PAS en fixant les principes et les objectifs de ce nouveau modèle d'aménagement avec le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) et le Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL)

### LA TRADUCTION REGLEMENTAIRE

Le contenu du projet, éventuellement modifié pour tenir compte des observations émises, est validé par les membres du comité syndical du PETR et les élus communaux.

### L'APPROBATION

2026

### LE PROJET D'AMENAGEMENT STRATEGIQUE (PAS)

Formaliser de manière simple et lisible les grandes orientations d'aménagement et de développement du PETR pour les 10 prochaines années : vision souhaitée du territoire de demain

### LES CONSULTATIONS ET L'ENQUETE PUBLIQUE

Recueillir les observations des Personnes Publiques Associées (État, Conseil Départemental, Conseil Régional, chambres consulaires...) et des citoyens (enquête publique).



# Une démarche qui se pense avec vous !

La révision du SCoT doit être le moment privilégié d'un débat destiné à informer les acteurs – élus, habitants et usagers – du territoire quant à la nature et aux objectifs poursuivis mais également les associer à la démarche en instaurant un dialogue continu. C'est pourquoi le Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne met en place un dispositif complet permettant de vous informer et de vous exprimer :



Des **réunions publiques** aux moments clés de la démarche pour vous permettre de questionner le projet de SCoT, d'échanger avec élus et techniciens et de faire des propositions.



Un **questionnaire** sera également bientôt disponible afin de recueillir les enjeux et attentes des habitants et usagers du territoire.



Des **registres de concertation** sont mis à disposition au siège de chaque intercommunalité et dans les locaux du Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne.



Une **contribution par courrier** est également possible à l'intention de :

- > Madame Gaëlle STRICOT, Présidente du PETR Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne
- > PA Tirpen / La Paviotaie, 56140 MALESTROIT



... Ou via l'**adresse électronique dédiée au SCoT** : [scot@pays-ploermel.fr](mailto:scot@pays-ploermel.fr)



Des **articles de presse, une exposition et des lettres d'information** pour découvrir, à chaque étape de la démarche, le contenu des études et l'avancement du SCoT.



Un **espace d'information** sur le site internet du Pays de Ploërmel : [www.pays-ploermel.fr](http://www.pays-ploermel.fr)



Un **Atelier Citoyen** sera prochainement ouvert à candidature pour les habitants et usagers du territoire qui souhaite s'impliquer plus encore dans la démarche.



La participation du **Conseil de Développement**, instance de démocratie participative du Pays de Ploërmel, constitué d'habitants et acteurs du territoire



Gaëlle STRICOT  
Présidente

► Les élus du Pays sont disponibles et mobilisés dans le cadre de la révision. Ils sont disponibles pour répondre aux questions de tous.

Ronan Coignard  
Vice-Président



## Contact

PETR Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne  
7 rue du val - Les Carmes  
BP 30555 - 56805 Ploërmel cedex  
Tél : 02 97 74 04 37



Pays de Ploërmel  
Cœur de Bretagne